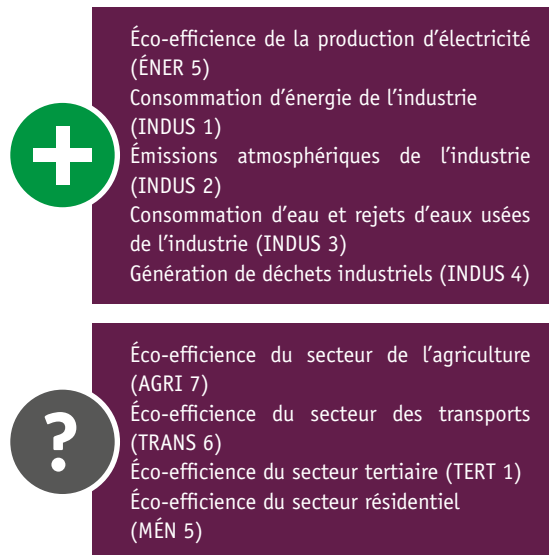


CONCLUSION

Cette 4^e partie du REEW 2017 est consacrée aux grands secteurs d'activité et aux pressions qu'ils exercent sur l'environnement (air, eau, sols, biodiversité...), par le biais de 37 fiches présentant des données socioéconomiques, de production/consommation et environnementales, structurées en six chapitres (agriculture, énergie, industrie, transport, secteur tertiaire et ménages). Les indicateurs présentés sont par ailleurs étroitement liés, en amont, avec la problématique de la gestion de l'utilisation du territoire (partie 2) et de la disponibilité des ressources naturelles (partie 3) et, en aval, avec l'état des composantes de l'environnement (partie 5) et la santé humaine (partie 6), ainsi que les politiques environnementales sectorielles et les mesures de gestion (partie 7).

L'éco-efficience, un premier pas vers une évaluation de type développement durable

Une analyse globale des impacts environnementaux des différents secteurs d'activité est un exercice difficile étant donné les caractéristiques propres des secteurs d'activité et la diversité des problématiques environnementales. Une tentative est néanmoins proposée sur base des indicateurs d'éco-efficience qui comparent l'évolution de paramètres socio-économiques spécifiques (produit intérieur brut, valeur ajoutée brute, emploi, nombre de ménages privés...) à celle des pressions sur l'environnement (matières, énergie, air, eau...). Concrètement, des indicateurs d'éco-efficience sont présentés dans 9 fiches de cette 4^e partie. L'état et la tendance de ces éco-efficiences sont synthétisés dans l'illustration suivante:



Il ressort de l'analyse les éléments suivants:

- la plupart des indicateurs d'éco-efficience en lien avec l'activité du secteur industriel révèle qu'une dynamique d'amélioration de l'efficacité des modes de production est enclenchée dans ce secteur depuis un certain nombre d'années et que celle-ci a été accentuée par la crise économique de 2009;
- en ce qui concerne les secteurs agricole, tertiaire, résidentiel et des transports, les indicateurs de pressions n'évoluent pas tous dans le même sens, que ce soit au niveau de l'état ou de la tendance. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'évaluer la performance globale de ces secteurs.

Ces résultats doivent néanmoins être interprétés avec prudence. En effet, une amélioration de l'éco-efficience d'un secteur signifie une baisse relative de la pression environnementale considérée par rapport au paramètre socio-économique choisi, ce qui n'implique pas forcément une baisse absolue des pressions, même si elle est observée dans de nombreux cas. La comparaison des secteurs entre eux s'avère tout aussi délicate, les paramètres de référence (valeur ajoutée brute, emploi, nombre de ménages privés...) et la période considérée pour l'analyse étant différents. En outre, la marge d'amélioration potentielle d'éco-efficience peut différer d'un secteur à l'autre, soit que des efforts importants ont déjà été consentis, soit que les contraintes (technologiques notamment) liées au processus de production limitent les possibilités d'évolution. Enfin, les indicateurs repris ici ne couvrent pas l'ensemble des pressions exercées sur l'environnement et certains secteurs d'activités sont sous-représentés. Le calcul de l'éco-efficience nécessite en effet de disposer de séries temporelles de données suffisamment complètes et détaillées, ce qui n'est pas toujours le cas.

Problématiques, enjeux et mesures: où en sont les secteurs wallons?

Pour chacune des 37 fiches, un exercice général de synthèse a été réalisé. Celui-ci vise d'une part à présenter le message clé de chaque fiche et d'autre part à fournir une appréciation sur l'état et la tendance. Il ne remplace pas la lecture des fiches pour une appréciation nuancée de la situation.

CONCLUSION

Le secteur agricole

Les modes intensifs de production agricole sont à l'origine de diverses pressions sur l'environnement: érosion et compaction des sols, pollution des eaux, émissions dans l'air, érosion de la biodiversité, impacts paysagers... Les superficies concernées par ces modes de production ont tendance à augmenter. La majorité des cultures de maïs (+629 ha/an en moyenne entre 1980 et 2015) et de pomme de terre (+753 ha/an en moyenne entre 1980 et 2015) en font notamment partie. À l'inverse, les superficies affectées aux prairies permanentes, spéculation la moins impactante d'un point de vue environnemental, ont tendance à diminuer (-2576 ha/an en moyenne entre 1980 et 2015).

Différentes mesures visant à atténuer ces pressions ont été mises en place: des mesures réglementaires d'une part,

comme la conditionnalité des aides agricoles, le maintien des prairies sensibles (dans certaines unités de gestion Natura 2000) et des prairies permanentes; des mesures appliquées sur base volontaire d'autre part, comme les méthodes agro-environnementales et climatiques (participation de 53,7% des agriculteurs en 2013).

Par ailleurs, le Programme wallon de développement rural 2014-2020 a été revu afin d'extensifier davantage les modes de production agricole. Quant au secteur "bio", dont les modes de production sont plus respectueux de l'environnement, le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 a notamment fixé pour objectif de porter à 14% la part de la superficie agricole utilisée (SAU) qui lui est affectée d'ici 2020.

AGRI 1 Utilisation de l'espace agricole et moyens de production	En 2015, la SAU wallonne s'élevait à 717 527 ha et le nombre d'exploitations agricoles était de 12 872. Entre 1990 et 2015, la SAU a diminué de 4,7% et le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 55,8%.	?	Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel
			Évaluation de la tendance non pertinente Sans information sur les modes de production, il n'y a pas de lien entre, d'une part, la SAU et le nombre d'exploitations agricoles et, d'autre part, les impacts sur l'environnement. L'évaluation de la tendance n'est pas pertinente.
AGRI 2 Tendance de la production agricole: secteur végétal	Les principales spéculations agricoles peuvent être classées selon leur impact potentiel croissant sur l'environnement: prairies permanentes, prairies temporaires, céréales d'hiver, colza, céréales de printemps, lin, maïs, betteraves, chicorée et pommes de terre.	-	Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel
			Tendance à la détérioration Entre 1980 et 2015, les prairies permanentes ont diminué de 23%, les prairies temporaires, le maïs et les pommes de terre ont augmenté respectivement de 208%, de 59% et de 310%. Par contre, les betteraves ont diminué de 55%.
AGRI 3 Tendance de la production agricole: secteur animal	Entre 1990 et 2015, une croissance importante du cheptel de volailles et plus particulièrement des poulets de chair a été constatée ainsi qu'une chute du cheptel bovin et un maintien du cheptel porcin.	?	Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel
			Évaluation de la tendance non pertinente Vu la multiplicité des facteurs en jeu, l'évolution des cheptels ne peut être directement interprétée en termes d'impacts sur l'environnement.
AGRI 4 Agriculture biologique	Ces dernières années, le nombre d'exploitations agricoles, la SAU et les cheptels qui s'inscrivent dans le cadre de l'agriculture biologique ne cessent d'augmenter.	+	État favorable — Référentiel: Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 — En 2015, la part de la SAU consacrée au mode de production "bio" atteignait 8,8% en Wallonie. Si le rythme annuel moyen de progression observé ces cinq dernières années se maintient, l'objectif du Plan stratégique pour le développement de l'agriculture "bio" à l'horizon 2020 (14% de la SAU consacrés au "bio") devrait être atteint dès 2019.
			Tendance à l'amélioration Entre 1990 et 2015, le nombre d'exploitations "bio" a été multiplié par 29 et la SAU "bio" a été multipliée par 84.

CONCLUSION

AGRI 5 Consommation d'engrais et bilan d'azote en agriculture	?	Les apports d'engrais azotés totaux (minéraux et organiques) ont diminué en Wallonie depuis le début des années '90. En 2014, un surplus de N ¹ était toujours présent dans les sols agricoles wallons, mais le bilan azoté sur la période 2011-2014 présentait un solde négatif.
		<p>Évaluation de l'état non réalisable</p> <ul style="list-style-type: none"> — Pas de référentiel — Le stock de N présent dans la zone racinaire des sols agricoles sous forme NO₃⁻ devrait tendre vers 0 en l'absence de surplus par rapport aux besoins des cultures. En 2014, le surplus de N encore présent dans les sols agricoles (38,6 kg N/ha de SAU) représentait en moyenne 20% des apports annuels d'engrais azotés totaux à l'échelle de la Wallonie. <p>Évaluation de la tendance non réalisable</p> <p>L'ensemble des indicateurs présentés (apports d'engrais organique et minéraux, stock de nitrate dans la zone racinaire, solde de la balance azotée...) pourraient indiquer une amélioration sur les périodes de temps considérées (1995-2014, 1971-2014). Les variations interannuelles restent cependant trop importantes pour l'affirmer.</p>
AGRI 6 Utilisation de produits phytopharma- ceutiques	+	La quantité totale de substances actives de produits phytopharmaceutiques vendue en Belgique a diminué entre 1995 et 2014, principalement en raison de la diminution de la quantité vendue aux utilisateurs non professionnels.
		<p>Évaluation de l'état non réalisable</p> <ul style="list-style-type: none"> — Pas de référentiel <p>Tendance à l'amélioration</p> <p>Les quantités totales de substances actives de produits phytopharmaceutiques vendues en Belgique ont drastiquement diminué entre 1995 et 2010, passant de 10 872 t à 5 472 t, avant d'augmenter légèrement entre 2010 et 2011 (6 663 t), pour globalement se stabiliser jusqu'en 2014 (7 511 t).</p>
AGRI 7 Éco-efficience du secteur de l'agriculture	?	Un découplage est constaté entre certains indices de production et divers paramètres illustratifs des pressions et des impacts environnementaux générés par le secteur.
		<p>Évaluation de l'état non réalisable</p> <ul style="list-style-type: none"> — Référentiel: principe de découplage — Une évaluation unique de l'état n'est pas réalisable pour la production végétale et animale. Si un découplage est observé entre 1995 et 2014 entre la production végétale d'une part et les intrants et les émissions de polluants atmosphériques d'autre part, ce n'est pas le cas pour la production animale à l'exception des pesticides et des engrais phosphorés. <p>Évaluation de la tendance non réalisable</p> <p>L'évolution du découplage varie selon les paramètres considérés. Dès lors, une évaluation de la tendance n'est pas réalisable.</p>
AGRI Focus 1 Consommation d'eau du secteur agricole		Une étude réalisée en Wallonie (CRA-W, 2016) a permis d'évaluer la consommation d'eau d'un échantillon d'exploitations agricoles. Pour la période 2011-2013, l'empreinte eau (aspects quantitatifs) était évaluée à 3,7 l éq H ₂ O/l de lait, 41 l éq H ₂ O/kg de carcasse et 2 415 l éq H ₂ O/ha.

Le secteur énergétique

La production, la transformation et la consommation d'énergie sont à l'origine de nombreuses pressions environnementales au premier rang desquelles se trouvent les émissions de polluants atmosphériques. Plusieurs évolutions encourageantes sont à relever dans ce domaine. Globalement, la consommation d'énergie en Wallonie a baissé que ce soit en termes absolus, principalement depuis le début des années 2000 et en particulier depuis 2008, ou en termes relatifs par rapport au produit intérieur brut, même si la valeur de l'indicateur reste supérieure à celle de la Belgique ou de l'UE-28. La Wallonie reste dépendante de l'énergie nucléaire et des produits pétroliers qui représentaient plus de 60 % de l'énergie primaire consommée en 2014. Cependant, l'utilisation de combustibles solides (dont le charbon) a quasiment disparu au profit d'énergies moins impactantes d'un point

de vue environnemental (gaz, énergies renouvelables). Entre 2000 et 2014, la production d'énergie issue de sources renouvelables a quant à elle plus que triplé, avec la création de nouvelles filières (solaire, éolien). Les acteurs privés et publics valorisent également mieux l'énergie en ayant plus souvent recours à la cogénération. Les pouvoirs publics et la filière énergétique ont joué un rôle important dans ces récents développements, p. ex. en encourageant le renouvelable ou en fermant les centrales thermiques au charbon. Ces tendances devraient s'accroître dans les années à venir afin de répondre aux objectifs européens de production d'énergies renouvelables, déclinés aux niveaux belge et wallon. La Wallonie va ainsi être confrontée à des défis majeurs dont l'adaptation aux nouveaux modes de production d'électricité décentralisés et intermittents.

^[1] Azote

CONCLUSION

ÉNER 1 Consomma- tion d'énergie primaire	<p>La consommation d'énergie primaire est un facteur explicatif important pour un certain nombre de pressions environnementales en Wallonie, dont les émissions de polluants atmosphériques. Reposant principalement sur le combustible nucléaire et les produits pétroliers (plus de 60 % en 2014), elle est globalement en baisse depuis 2005.</p>
<p style="text-align: center;">+</p>	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance à l'amélioration Entre 2000 et 2014 la consommation d'énergie primaire a baissé de 23 %. Par ailleurs, le mix énergétique qui la compose a évolué positivement : progression des sources d'énergie renouvelables et de la récupération d'énergie et baisse des combustibles solides (hors bois).</p>
ÉNER 2 Intensité énergétique régionale et sectorielle	<p>L'intensité énergétique (IE) mesure la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de richesse (ou autre variable socioéconomique représentative). Elle s'est fortement améliorée en Wallonie depuis 1995, mais reste plus élevée que celle de la Belgique et de l'UE-28. Les IE sectorielles connaissent également des diminutions plus (industrie et ménages) ou moins (tertiaire) marquées.</p>
<p style="text-align: center;">+</p>	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance à l'amélioration Les IE régionales et sectorielles ont baissé entre 1995 et 2014. IE wallonne : - 41 % ; IE du secteur de l'industrie : - 63 % ; IE des ménages : - 32 % ; IE du secteur tertiaire : - 7 %.</p>
ÉNER 3 Electricité et chaleur issues de la cogéné- ration	<p>La cogénération permet d'améliorer le rendement énergétique et de mieux valoriser les sources d'énergies primaires (y compris renouvelables). Le secteur privé, en particulier le secteur industriel, joue un rôle important dans cette production fortement décentralisée.</p>
<p style="text-align: center;">+</p>	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance à l'amélioration Entre 1997 et 2014, la quantité totale de chaleur et d'électricité produite par les unités de cogénération a augmenté de 74 %. Les sources d'énergie renouvelables occupent une place de plus en plus importante dans le mix d'énergies primaires utilisé par les unités de cogénération (54 % en 2014 contre 16 % en 2008).</p>
ÉNER 4 Part des éner- gies renouve- lables dans la consommation finale brute d'énergie	<p>La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était en croissance quasi constante entre 2000 - 2014, à la fois grâce à l'augmentation de la production mais également à cause d'une baisse des consommations d'énergie. De nouveaux modes de production d'électricité (photovoltaïque, éolien) ont connu un développement important.</p>
<p style="text-align: center;">+</p>	<p>État favorable — Référentiel : trajectoire wallonne définie dans le cadre de la politique des certificats verts (documents préparatoires à l'AGW du 26/11/2015) — L'objectif fixé par le Gouvernement wallon est de 13 % d'énergie renouvelable en 2020. Avec une part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie de 10,7 % en 2014 et à trajectoire inchangée, cet objectif devrait être atteint en 2020.</p> <p>Tendance à l'amélioration Entre 2000 et 2014, la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale a progressé de 2,8 % à 10,7 %. Dans le même temps la production de chaleur a plus que doublé, la production d'électricité a été multipliée approximativement par 7 et les énergies renouvelables liées aux transports ont également crû.</p>
ÉNER 5 Éco-efficience de la production d'électricité	<p>La transformation d'énergie primaire en électricité génère des pressions environnementales. Un des enjeux dans ce domaine est de réduire les émissions de polluants atmosphériques par unité d'électricité produite ou transformée. Cette réduction s'observe ces dernières années en Wallonie.</p>
<p style="text-align: center;">+</p>	<p>État favorable — Référentiel : principe de découplage — Entre 1995 et 2014, un découplage est observé entre la production d'électricité d'une part et les émissions de polluants atmosphériques et la génération de déchets d'autre part.</p> <p>Tendance à l'amélioration De manière générale, sur l'ensemble de la période 1995 - 2014, l'intensité du découplage entre la production électrique et les indicateurs de pressions est en augmentation.</p>

CONCLUSION

L'industrie

L'industrie, historiquement très présente en Wallonie, a été marquée par de fortes restructurations (en particulier la métallurgie) ainsi que par une réorientation progressive vers des produits à plus haute valeur ajoutée (secteur pharmaceutique, biotechnologies, aéronautique...). Les secteurs traditionnels (chimie de base, ciment...) sont cependant toujours bien présents. Ces évolutions, couplées à de réels efforts du secteur encouragés par les acteurs publics, ex-

pliquent les gains d'éco-efficience enregistrés: baisse (i) des consommations d'énergie et des émissions de polluants atmosphériques, (ii) des consommations d'eau et de la plupart des charges polluantes des rejets d'eaux usées, (iii) de la quantité de déchets générés. L'enjeu dans ce secteur est de conserver cette dynamique à travers la poursuite des mesures volontaires (certification environnementale, accords de branches) et le renforcement des normes environnementales (permis d'environnement).

INDUS 1 Consommation d'énergie de l'industrie	<p>L'industrie, même si elle restait le secteur le plus consommateur d'énergie en Wallonie en 2014, a vu sa consommation d'énergie baisser fortement dans les années 2000, et en particulier depuis la crise économique de 2009 et son impact sur le déclin de la sidérurgie wallonne.</p> <p>État favorable — Référentiel: principe de découplage — Entre 1990 et 2014, un découplage est observé entre la valeur ajoutée brute (VAB) et la consommation d'énergie de l'industrie.</p> <p>Tendance à l'amélioration La consommation d'énergie de l'industrie est passée de 76 TWh en 1990 à 43 TWh en 2014, alors que dans le même temps la VAB augmentait de 60%. Par ailleurs, le mix énergétique s'est amélioré avec une hausse de la part des énergies alternatives (renouvelable, cogénération...) notamment.</p>
INDUS 2 Émissions de polluants atmosphériques de l'industrie	<p>Les émissions atmosphériques de l'industrie extractive et manufacturière ont diminué grâce aux mesures imposées dans le secteur mais également suite aux ralentissements des activités industrielles voire la fermeture d'établissements (dans la sidérurgie notamment) en lien avec la crise économique de 2009.</p> <p>État favorable — Référentiel: principe de découplage — Entre 2000 et 2014, un découplage est observé entre la VAB et les émissions de polluants atmosphériques (gaz à effet de serre, substances acidifiantes, précurseurs d'ozone, particules et éléments traces métalliques).</p> <p>Tendance à l'amélioration Entre 1990 et 2014, les émissions de polluants atmosphériques ont diminué de 51 à 85% alors que la VAB a augmenté de 60%.</p>
INDUS 3 Consommation d'eau et rejets d'eaux usées de l'industrie	<p>L'eau intervient dans la plupart des procédés de fabrication industrielle (matière première, refroidissement...). La consommation d'eau de l'industrie extractive et manufacturière, ses rejets et la charge polluante qu'ils induisent sont donc à suivre, même si ce secteur n'est pas le plus impactant d'un point de vue environnemental.</p> <p>État favorable — Référentiel: principe de découplage — Entre 2003 et 2013, un découplage est observé entre la VAB d'une part et la consommation d'eau et les rejets d'eaux usées d'autre part.</p> <p>Tendance à l'amélioration La consommation d'eau a baissé de 60% en 10 ans alors que la VAB est restée stable. Le découplage s'est donc accentué. Par ailleurs, mis à part le phosphore, l'ensemble des rejets était globalement en baisse entre 1995 et 2013.</p>
INDUS 4 Génération de déchets industriels	<p>Le gisement de déchets industriels générés en Wallonie en 2013 était estimé à près de 4 800 kt. Près de 80% du gisement étaient issus des sous-secteurs de l'alimentaire, de la transformation du bois et de la métallurgie.</p> <p>État favorable — Référentiel: principe de découplage — Entre 1995 et 2013, un découplage est observé entre la VAB et les quantités de déchets industriels générés.</p> <p>Tendance à l'amélioration Les quantités générées de déchets industriels ont globalement diminué entre 2000 et 2013 (tous sous-secteurs confondus). La VAB a augmenté régulièrement jusqu'en 2008.</p>

CONCLUSION

Le transport

Le secteur des transports était le deuxième plus grand émetteur de gaz à effet de serre (GES) en Wallonie en 2014, derrière l'industrie. Mais, contrairement à ce dernier, ses émissions de GES étaient en hausse sur la période 1990-2014. Leur maîtrise est dès lors un enjeu important pour la Wallonie. La demande en transport était globalement en croissance entre 1990 et 2009, tant au niveau des marchandises (+50%) que des personnes (+39%). Les perspectives 2012-2030 (BFP & SPF Mobilité et Transports, 2015) indiquent la poursuite de cette tendance (+41% pour les marchandises et +11% pour les personnes). Le mode routier était le plus utilisé avec plus de 80% de la demande en

transport de personnes et de marchandises. Or, sur le plan énergétique, il est encore presque exclusivement dépendant des ressources pétrolières, tout comme le secteur aérien, en pleine croissance en Wallonie. Face à ces différents enjeux, la Wallonie a défini un ensemble de mesures visant à rationaliser la demande en transport (*via* l'aménagement du territoire notamment), à encourager les transferts modaux de la voiture individuelle vers les transports en commun ou le vélo et à réduire les émissions liées à l'utilisation des véhicules notamment à travers des incitants financiers (primes à l'achat, fiscalité sur les véhicules) et le développement des infrastructures pour les carburants alternatifs.

TRANS 1 Infrastructures de transport	<p>Les réseaux de transport routier, ferroviaire et fluvial en Wallonie se caractérisent par leur grande densité et leur intégration aux réseaux européens. Ils participent à la création de richesse sur le territoire, mais leur présence et leur utilisation génèrent des pressions sur l'environnement et la santé humaine.</p> <p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable Depuis 2010, des données exhaustives sur la longueur des réseaux de transport en Wallonie ne sont plus disponibles. Entre 2005 et 2010, la longueur totale du réseau routier a augmenté de moins de 2%.</p>
TRANS 2 Transport de marchandises	<p>Entre 2008 et 2013, la demande en transport, dominée par la route (84% de part modale en 2009), a connu des évolutions contrastées, le secteur ayant été fortement impacté par la crise de l'économie mondiale. La Wallonie se caractérise également par un important transit de véhicules étrangers.</p> <p>État défavorable — Référentiel: principe de découplage — Entre 1990 et 2009, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 39% alors que la demande en transport de marchandises a augmenté de près de 50%.</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable Le découplage entre le PIB et la demande en transport, qui avait tendance à croître, s'est considérablement atténué suite à la crise économique. Les évolutions contrastées observées ces dernières années rendent l'évaluation de la tendance difficilement réalisable.</p>
TRANS 3 Demande en transport de personnes	<p>L'évolution des modes de vie et la dispersion de l'habitat ont entraîné une hausse de la mobilité des personnes (par route et rail) en Wallonie. Le transport aérien a connu également un développement rapide entre 2000 et 2015.</p> <p>État défavorable — Référentiel: principe de découplage — Entre 1990 et 2009, la population wallonne a augmenté de 7% alors que la demande en transport de personnes (tous modes) a augmenté de 39%.</p> <p>Tendance à la détérioration Entre 1990 et 2009, la demande en transport de personnes (tous modes) a augmenté plus vite que la population.</p>
TRANS 4 Répartition modale du transport de personnes	<p>La part modale permet de voir l'importance de chaque mode de transport au sein de la demande globale. Une distinction est faite entre le transport en véhicules particuliers, plus impactant d'un point de vue environnemental et largement majoritaire en Wallonie, et les autres modes de transport.</p> <p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance globalement stable Même si une légère baisse de la part modale de la voiture est constatée entre 1990 et 2009 (de 84% à 81%), la tendance depuis le milieu des années 2000 est à la stabilisation autour de 80% pour ce type de transport.</p>

CONCLUSION

TRANS 5 Composition du parc de véhicules	En 2016, le parc de véhicules wallons était constitué de 77% de voitures, dont un peu moins de deux tiers fonctionnaient au diesel. La tendance à la diésélisation du parc automobile s'essouffle depuis 2013-2014. Les véhicules utilitaires, en forte croissance, ne représentaient que 10,8% du parc de véhicules en 2016.
	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable La composition du parc de véhicules ne permet pas de déduire clairement les impacts environnementaux car ceux-ci dépendent des types de motorisation et d'autres données non disponibles ou non exploitées (taux d'équipement, âge du parc, respect de normes...).</p>
TRANS 6 Éco-efficience du secteur des transports	En 2014, les activités de transport représentaient 30% de la consommation finale d'énergie en Wallonie. Elles exercent des pressions sur l'environnement à travers les émissions de polluants atmosphériques. Plusieurs mesures et actions du secteur tendent à réduire ces émissions, avec des résultats contrastés.
	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Référentiel: principe de découplage — Entre 1990 et 2009, un découplage est observé entre les demandes en transport et certaines émissions de polluants atmosphériques (substances acidifiantes, précurseurs d'ozone, éléments traces métalliques). Ce n'est par contre pas le cas pour la consommation d'énergie et les émissions de GES. Ces évolutions contrastées ne permettent pas de réaliser une évaluation univoque de la situation.</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable Pour les émissions atmosphériques des substances acidifiantes, des précurseurs d'ozone et des éléments traces métalliques, la tendance entre 1990 et 2009 est à l'amélioration de l'éco-efficience. Par contre, pour la consommation d'énergie et les émissions de GES, les évolutions sont plus contrastées.</p>
TRANS 7 Coûts ex- ternes liés au transport de personnes et de marchandises	Certains coûts provoqués par l'utilisation des transports sont supportés par l'ensemble de la société et non pas uniquement par leurs usagers, ce qui donne un avantage concurrentiel aux modes les plus impactants (pollution atmosphérique, accidents...). Selon une étude wallonne (CIEM, 2010), le transport routier est celui pour lequel les coûts externes totaux sont les plus importants.
	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable Les données ne concernent qu'une seule année.</p>

Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire, qui représentait 75,7% de la valeur ajoutée brute et 79,7% de l'emploi total en Wallonie en 2014, occupe une place importante au sein de l'économie wallonne. Il reste toutefois globalement moins impactant que d'autres secteurs (industrie, transport...) en ce qui concerne les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques p. ex. Il exerce cependant des pressions spécifiques (génération de déchets, utilisation de l'eau, demande en transport...) qui sont encore peu étudiées à l'heure actuelle

et dont le suivi devrait être amélioré. Sur base des données disponibles, certaines tendances sont à surveiller. Ainsi, la demande en électricité dans les bâtiments du tertiaire augmente plus vite que le nombre d'emplois, suite notamment à la multiplication du nombre d'appareils électriques (bureautique, climatisation). À noter que le secteur tertiaire, au même titre que le secteur industriel ou le secteur résidentiel, exerce également des pressions qui ne lui sont pas directement imputées: les émissions de polluants atmosphériques liées à la consommation d'électricité et aux transports.

TERT 1 Éco-efficience du secteur tertiaire	Important économiquement, le secteur tertiaire représentait 10% de la consommation finale d'énergie en Wallonie en 2014. Ses besoins en électricité augmentent rapidement. Des mesures sont prises pour augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments.
	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Référentiel: principe de découplage — Entre 1995 et 2014, le nombre d'emplois (+29%) était découplé des émissions de substances acidifiantes (-48%) mais pas de la consommation d'électricité (+47%). L'éco-efficience est difficilement évaluable pour les consommations de combustibles et les émissions de gaz à effet de serre qui ont connu de fortes variations interannuelles liées aux conditions climatiques.</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable La justification est identique à celle de l'évaluation de l'état.</p>
TERT Focus 1 Intensité touristique	Les pressions liées au tourisme sont difficilement mesurables, mais l'intensité touristique (nombre de nuitées/1000 habitants) permet de les appréhender. Certaines communes wallonnes, principalement rurales, enregistrent un nombre de nuitées important au regard de leur population. L'intensité la plus forte est mesurée en province de Luxembourg, où elle est supérieure à la moyenne européenne (UE-28).

CONCLUSION

Les ménages: bien informer pour mieux sensibiliser et consommer

Au même titre que les autres secteurs, les ménages entraînent diverses incidences sur l'environnement. Des signes d'amélioration sont visibles en matière de consommation d'énergie et d'eau de distribution, de consommation de produits phytopharmaceutiques (PPP), de production de nouveaux logements et de performances énergétiques des nouveaux logements. Cependant, dans d'autres domaines, les améliorations peinent à prendre de l'ampleur, comme p. ex. pour la consommation en sol pour le logement, la consommation de produits respectueux de l'environnement, l'utilisation responsable des PPP ou encore l'utilisation de modes de transport moins impactants d'un point de vue environnemental.


Ces performances contrastées s'expliquent par la multitude de variables qui entrent en jeu : facteurs socioéconomiques (budget des ménages, coût des produits, des logements...), sociodémographiques (classes d'âges, nombre et taille des ménages...), comportementaux (perception, choix de consommation...) et technologiques (efficacité énergétique des logements et des voitures, caractéristiques des

produits...). Face à ce constat, les autorités publiques ont compris l'importance de combiner différents types d'instruments pour pouvoir agir sur le comportement des ménages. Ces dernières années, le Gouvernement wallon a particulièrement mis l'accent sur les instruments informationnels pour la plupart des domaines de consommation. Si *a priori*, leur rôle peut sembler moins déterminant à court terme, leur efficacité à long terme, en induisant un changement de mentalité, devrait être importante. Cette volonté de "bien informer pour mieux sensibiliser et consommer" se retrouve dans tous les grands documents du Gouvernement wallon actuels et à venir: le Programme wallon de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire 2015-2025, la deuxième Stratégie wallonne de développement durable, le Plan air climat énergie 2016-2022, la Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment², le Programme wallon de réduction des pesticides 2018-2022, le Plan wallon des déchets-ressources³... Pour d'autres domaines comme l'utilisation des PPP, le Gouvernement wallon a choisi de compléter les mesures informationnelles par des mesures contraignantes (AGW du 30/03/2017 interdisant l'utilisation de PPP contenant du glyphosate).

MÉN 1 Consommation en sol pour le logement	-	La superficie résidentielle moyenne par ménage augmente depuis 1990. Elle atteignait 684 m ² /ménage en 2015. Un infléchissement de cette croissance s'observe néanmoins depuis le début des années 2000.
		<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance à la détérioration Entre 1990 et 2015, la superficie consacrée aux terrains résidentiels a progressé de 37,4%, alors que, pendant la même période le nombre de ménages privés n'a progressé que de 20,6%. La superficie résidentielle moyenne par ménage a donc progressé (+13,9%) mais cette croissance tend à s'atténuer depuis le début des années 2000.</p>
MÉN 2 Production de nouveaux logements	+	En 10 ans, le nombre de permis délivrés pour la construction de nouvelles maisons 4 façades a considérablement diminué, alors que le nombre d'appartements autorisés est resté globalement stable.
		<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance à l'amélioration Le nombre total de nouveaux bâtiments autorisés est passé de 9012 en 2005 à 6184 en 2015, principalement en raison de la réduction du nombre de maisons 4 façades autorisées. La part des appartements et des maisons 2 et 3 façades dans la production de nouveaux logements s'est donc accrue. Ceci correspond à une diminution des pressions annuelles exercées sur le territoire.</p>
MÉN 3 Consommation d'eau de distribution	+	La consommation d'eau de distribution à usage domestique et non domestique en Wallonie s'élevait en 2015 à un peu plus de 155 Mm ³ , ce qui représente une consommation moyenne de 119 l/(hab.j).
		<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance à l'amélioration La consommation journalière d'eau de distribution par habitant était en baisse sur la période 2004-2015 (-11,6%).</p>

^[2] Adoptée le 20/04/2017 par le Gouvernement wallon | ^[3] PWD-R: prise d'acte du Gouvernement wallon du 16/06/2016

CONCLUSION

MÉN 4 Utilisation de l'eau par les ménages	<p>Selon une enquête, en 2014, lorsqu'une ressource alternative à l'eau du robinet était utilisée, la consommation d'eau de distribution passait de 69 m³/an (91l/(hab.j)) à 56 m³/an (71l/(hab.j)) (AQUAWAL & CEHD, 2015). Par ailleurs, l'eau en bouteille était utilisée par la moitié des ménages comme eau de boisson.</p>
	<p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable Il n'existe pas de données sur une période suffisamment longue (une étude en 2009 et une étude en 2015).</p>
MÉN 5 Éco-efficience du secteur résidentiel	<p>En se logeant, en se déplaçant et en consommant des biens et des services, les ménages exercent de multiples pressions notamment sur les milieux naturels, les ressources en énergie fossiles, en matières premières et en eau. Leurs activités génèrent en outre des déchets, des rejets d'eaux usées, des émissions de polluant atmosphériques...</p> <p>Évaluation de l'état non réalisable — Référentiel: principe de découplage — Entre 2000 et 2014, un découplage est observé entre l'évolution du nombre de ménages privés d'une part et celle de la consommation d'énergie et d'eau de distribution, des émissions atmosphériques de substances acidifiantes et de gaz à effet de serre d'autre part. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les émissions atmosphériques de particules et la génération de déchets. Ces évolutions contrastées ne permettent pas de réaliser une évaluation univoque de la situation.</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable Les indicateurs de pressions n'évoluent pas tous dans le même sens sur la période 2000-2014.</p>
MÉN Focus 1 Consommation résidentielle d'énergie	<p>L'étude des consommations résidentielles d'énergie par sous-région (AQUAWAL & CEHD, 2015) montre qu'en 2014 des disparités existaient en Wallonie tant pour les quantités moyennes d'énergies consommées par ménage (entre 18 497 kWh et 29 591 kWh) que pour les vecteurs utilisés. L'accès aux sources énergétiques (gaz, bois) explique en grande partie ces disparités.</p>
MÉN 6 Consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique	<p>La demande en produits alimentaires "bio" était en progression sur la période 2011-2015 dans pratiquement tous les segments, avec un maintien dans le trio de tête des substituts de viandes, des œufs et des légumes.</p> <p>État favorable — Référentiel: Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 — Les dépenses des Wallons pour les produits alimentaires "bio" ont atteint 238 M€ en 2015, ce qui représentait une part de marché de 3,5% des dépenses totales des ménages wallons pour l'alimentation. Le Plan fixe pour 2020 une part de marché de 3%.</p> <p>Tendance à l'amélioration Entre 2008 et 2015, la part de marché des dépenses totales des ménages wallons pour les produits alimentaires "bio" est passée de 2,0% à 3,5%.</p>
MÉN 7 Consommation de produits plus et moins respectueux de l'environnement	<p>Selon une enquête récente (GfK, 2016b), un peu plus de la moitié des ménages wallons (55%) affirment qu'ils prennent en considération l'impact environnemental des produits lors de l'acte d'achat. Les produits considérés comme plus respectueux de l'environnement comme les piles rechargeables, les bouteilles d'eau en emballages consignés, les produits lessiviels et les détergents écologiques ont été achetés par moins de 10% des ménages en 2015.</p> <p>Évaluation de l'état non réalisable — Pas de référentiel</p> <p>Tendance globalement stable Le pourcentage des ménages wallons ayant acheté au moins une fois sur l'année un produit plus respectueux et moins respectueux de l'environnement était relativement stable pour la plupart des produits étudiés entre 2008 et 2015.</p>

CONCLUSION

<p>MÉN 8 Utilisation des produits phytopharmaceutiques par les ménages</p>	<p>Une enquête récente (GfK, 2016c) réalisée auprès de 2 033 ménages wallons possédant un jardin a permis de cerner leurs motivations quant à l'utilisation des PPP et/ou des méthodes alternatives et d'identifier leurs comportements d'achat et d'utilisation.</p>
	<p>État défavorable — Référentiel: AGW du 05/03/2008. L'évaluation concerne l'indicateur relatif à la gestion des déchets, les autres indicateurs n'étant pas évaluables (pas de référentiel). — S'agissant de déchets spéciaux des ménages, les PPP (emballages vides ou restes de produits) nécessitent une prise en charge spécifique au niveau des parcs à conteneurs. 64% des ménages qui utilisent des PPP déposent leur emballage vide ou leurs restes de produits au parc à conteneurs.</p> <p>Évaluation de la tendance non réalisable Les données antérieures existantes ne sont pas comparables.</p>
<p>MÉN 9 Génération de déchets ménagers et assimilés</p>	<p>En 2015, la poubelle des ménages wallons était composée de 51% d'ordures ménagères et de 49% de fractions grossières des déchets ménagers (inertes, encombrants et déchets verts).</p> <p>État légèrement défavorable — Référentiel: Plan wallon des déchets horizon 2010 (PWD 2010) — Les quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en 2015 s'élevaient à 523 kg/hab, soit 15% de plus par rapport à l'objectif repris dans le PWD 2010 (445 kg/(hab.an)).</p> <p>Tendance globalement stable Entre 2000 et 2015, les quantités de déchets ménagers et assimilés collectées étaient relativement stables (augmentation relative de l'ordre de 0,4% par an en moyenne).</p>
<p>MÉN Focus 2 Le gaspillage alimentaire par les ménages</p>	<p>En Wallonie, le gaspillage alimentaire était estimé à 19 kg/(hab.an) sur la période 2009-2010, soit 16% du contenu de la poubelle tout-venant. Ce chiffre est cependant sous-estimé car il ne tient pas compte des aliments sous forme liquide jetés ni de ceux consommés et jetés en dehors du domicile. Le Programme wallon de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire 2015-2025 vise à réduire de 30% le gaspillage alimentaire à tous les échelons de la chaîne de production, de distribution et de consommation de produits alimentaires d'ici 2025.</p>